

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Cinéma et audiovisuel
2023 - 2024**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée des Arts et Métiers**

Commission spéciale :
Diane RIES, Bruno CURVALE, membres du comité d'accréditation
Paul THILTGES, Benjamin JAUSSAUD, Antoine GUILLEMOT, experts,
Fabrice HÉNARD, secrétaire

13 mai 2024

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation du BTS Cinéma et audiovisuel du Lycée des Arts et Métiers (LAM). Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue le 15 mars 2024 au LAM. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Paul Thiltges**, producteur de films et directeur général de la société PTD (Luxembourg) ;
- d'un expert disciplinaire, **Benjamin Jaussaud**, formateur et responsable de formation à l'Esis et à 3iS (France) ;
- d'un expert étudiant, **Antoine Guillemot**, titulaire d'un master à Sorbonne Nouvelle et en poste depuis 2021 chez Origine Films (France) ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Diane Ries** et **Bruno Curvale** ;
- du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que sur des recherches documentaires relatives à l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, le coordinateur du BTS, le groupe curriculaire, des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs et des étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendée. Ce rapport a ensuite été débattu par le comité d'accréditation puis transmis au lycée pour

commentaire. Le comité s'est réuni, enfin, pour validation et produire ce rapport d'évaluation définitif.

La structure du rapport

Après avoir présenté l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

Enfin, le rapport se termine par un tableau récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'origine de cet établissement remonte à 1896. Depuis, il a suivi les évolutions technologiques et les nouveaux métiers qui en ont découlé, diversifiant ainsi régulièrement son offre de formations. Les cursus BTS apparaissent dès 1990 avec le BTS Dessin d'animation, lequel est rapidement suivi par les BTS Réalisateur Graphique (ex-opérateur prépresse), Génie Technique, Informatique, Connected Buildings and Cities (ex Génie automatique), puis le **BTS Cinéma et audiovisuel qui ouvre en 2014**. Depuis, des liens très étroits unissent les enseignants de cette formation aux professionnels du secteur.

L'établissement prend alors son nom actuel en 2015. Ce sont ces formations qui permettent au lycée de se voir remettre, en 2017, par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ce rare label d'excellence qu'est le FutureHub, une distinction qui valorise les efforts du lycée à s'ouvrir aux nouvelles technologies et à l'enseignement des sciences informatiques dans le but de se rapprocher des entreprises luxembourgeoises. En 2018, le LAM enrichit son offre avec trois nouvelles formations accréditées : les BTS Game Art and Game Design, Game Programming and Game Design et Internet of Things. C'est aussi l'année où certains BTS ont migré de l'établissement historique sur le site de Congrégation, le BTS Cinéma et Audiovisuel demeurant sur le site Limpertsberg.

PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISÉ

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Cinéma et audiovisuel (CAV)

Objectifs du BTS : L'étudiant développe diverses compétences qui sont sollicitées à différentes étapes du tournage d'une production audiovisuelle. Il travaille sous la responsabilité d'un réalisateur, d'un producteur et/ou d'un directeur artistique. D'où la nécessité pour lui de connaître les technologies des équipements et des supports (logiciels de traitement de

l'image), notamment aujourd'hui la maîtrise des caméras analogiques et numériques. Il doit aussi développer l'apprentissage de son regard et de son ouïe afin de pouvoir préparer les prises de vue (cadres, déplacements), les éclairages (réglages, mesures, plan lumière), la prise de son et le mixage. En fin de formation, l'étudiant peut s'appuyer sur des compétences en écriture et en analyse cinématographique. Il est aussi capable d'effectuer des opérations de montage, de s'assurer de la qualité technique et esthétique d'une production et d'engager d'éventuelles reprises. Ses qualités professionnelles seront enrichies par l'assimilation d'une bonne culture générale axée sur l'histoire de l'art, du cinéma, de la musique, de la photo. Par ailleurs, ce BTS a pour objectif d'insérer l'étudiant dans l'environnement économique et juridique propre au secteur : droits de reproduction, de diffusion, institutions culturelles, organismes de financement, statuts des artistes, etc.

Destination professionnelle : Couvrant de très nombreux secteurs professionnels de l'image et du son, ce BTS prépare ses diplômés à la polyvalence et au travail en équipe dans les métiers proposés : 1) dans des organismes de production (audiovisuelle, cinématographique, institutionnelle, de multimédia, de spectacles, de théâtre) ; 2) auprès de prestataires (sociétés de post-production, agences de publicité, sociétés dans l'événementiel ou la communication, directeurs de salles) ; 3) au sein de maisons d'édition, de chaînes de télévision, d'antennes radio, de web-TV, etc.

Les futurs diplômés sont aptes à travailler comme assistants dans les métiers suivants (liste non exhaustive) : monteur, technicien image ou son, chef opérateur, chargé de production ou de postproduction, régisseur, scénariste, dialoguiste, accessoiriste et décorateur, script, etc.

Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
1.1. Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle
<u>CRITÈRES DU DOMAINE 1.1.</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements). 2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation. 3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE :

La commission spéciale constate que cette formation BTS respecte le cadre luxembourgeois de qualifications pour l'enseignement supérieur, lui-même s'inscrivant dans le cadre des qualifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Le dossier d'accréditation remis par le Lycée des Arts et Métiers expose par ailleurs clairement les modules d'études, les résultats d'apprentissage attendus en fin de cycle, les choix pédagogiques en matière d'enseignement, de suivi et d'évaluation ainsi que les moyens techniques mis à disposition des enseignants et des apprenants, autant de facteurs propices à la réussite des étudiants dans leur cursus.

D'ailleurs, les étudiants rencontrés se sont tous montrés élogieux sur l'honnêteté de ce BTS qui a tenu ses promesses tout au long des quatre semestres. Comme les différentes facettes du domaine du Cinéma et de l'Audiovisuel (CAV) sont abordées au cours de la formation, cela permet à des étudiants initialement souvent peu avertis d'avoir une vision assez complète de ce secteur. Preuve de la polyvalence de cette formation : un étudiant sur quatre affirme que son projet professionnel a changé entre le début et la fin du cursus.

Il est offert aux futurs diplômés la possibilité d'évaluer correctement les compétences génériques et spécifiques qu'ils devront maîtriser lors des rencontres avec le secteur professionnel. En effet, dans le cadre des cours VISIT1 et 2, les étudiants peuvent échanger avec les personnes invitées du domaine du CAV sur des sujets variés en prise avec l'actualité industrielle et culturelle locale. Ces cours témoignent d'une réelle préoccupation d'interconnecter les étudiants avec les professionnels et les entreprises luxembourgeoises, une démarche qu'encourage la commission spéciale. Et bien que la formation CAV embrasse différents aspects de la profession dans son sens large, y compris dans le domaine de la production, il semblerait que les étudiants marquent un certain désintérêt pour les métiers de la production.

Avec une production toujours plus importante et une volonté d'installer une industrie cinématographique de qualité croissante, le BTS CAV est en mesure de répondre à cette forte demande. Il faut ajouter que cette formation du LAM est d'ailleurs unique au Grand-Duché.

Le profil du programme répond correctement aux exigences du marché de l'audiovisuel et de l'industrie cinématographique stricto sensu. Mais il existe des entreprises (18 % des 143 recensées par le lycée lui-même dans sa documentation) qui ont une activité à la marge ou dérivée de ce marché. Il s'agit des secteurs distincts de l'événementiel et/ou du spectacle vivant. La commission spéciale tient donc à pointer que si la formation du BTS CAV est proche des attentes de ces deux secteurs, elle n'épouse pas parfaitement leurs exigences propres.

Dans le même ordre d'idée, la commission spéciale se fait l'écho des professionnels qu'elle a rencontrés qui estiment unanimement que cette formation – bien que de qualité – est insuffisante pour former un technicien immédiatement apte à exercer une de leurs activités principales. Les responsables du BTS et les étudiants sont conscients que ce n'est pas la prétention du cursus CAV. Mais ces mêmes professionnels sont d'accord pour dire que la formation de base dispensée par le LAM est indispensable pour pouvoir prétendre à occuper un poste dans le domaine du CAV.

Ce n'est pas une contradiction mais plutôt l'expression par les employeurs de la nécessité de cette formation, mais une formation trop courte pour espérer une spécialisation dans l'un des nombreux domaines du secteur. Il a été signalé plus haut que, par exemple, les métiers de l'événementiel et du spectacle vivant ne sont guère abordés dans cette formation.

La commission spéciale pointe le fait que certains étudiants semblent insuffisamment informés des exigences des différents postes de travail, estimant qu'avec une formation non spécialisante telle que ce brevet de technicien supérieur, ils pourront quand même occuper la fonction qu'ils souhaitent

D'après les tuteurs de stage, les 12 semaines de stage sont suffisantes pour intégrer les méthodes en vigueur de l'entreprise et acquérir un savoir-faire autorisant une certaine autonomie des stagiaires. A ce sujet, la commission spéciale rapporte une remarque de la part des professionnels qui accueillent des stagiaires : ils sont parfois surpris par l'assurance de certains d'entre eux, convaincus de leur maîtrise d'un savoir-faire, au point de remettre en question certains procédés pourtant éprouvés par les gens expérimentés. Tous les stagiaires

savent qu'ils n'étudient pas pour obtenir un BTS de forte spécialité. Leurs connaissances sont sûres mais encore modestes et pourtant, certains d'entre eux n'hésitent pas à remettre en question les pratiques des professionnels aguerris. Le lycée a conscience de cette difficulté et s'emploie à y remédier.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

- Informer tôt dans la formation les étudiants – de manière plus précise et en transparence – des débouchés professionnels auxquels ils pourront prétendre, leur évitant ainsi des désillusions.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée

CRITÈRES DU DOMAINE 1.2.

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présentés aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE :

Dans le dossier d'accréditation, il est indiqué que le nombre de postulants est passé de 13 en 2014, à 24 en 2020 et encore 19 en 2022, des chiffres qui révèlent la permanence d'un intérêt marqué de la part des jeunes pour le cinéma et l'audiovisuel. De fait, le nombre d'étudiants admis atteint chaque année le maximum admis, à savoir 12. La demande est donc soutenue dans la durée, ce qui laisse augurer de la pérennité de ce BTS et surtout de sa pertinence vis-à-vis du marché grand-ducal pour ne citer que lui. En effet, 143 entreprises sont ainsi recensées par le LAM, lesquelles demandent un personnel qualifié et familiarisé avec les métiers de l'audiovisuel et du cinéma.

La commission spéciale loue donc l'effort réalisé par les formateurs de dresser un état des besoins des milieux professionnels en associant un aussi grand nombre d'entreprises du secteur. Cet état (consultable dans la documentation fournie) recense les entreprises intéressées, celles qui ont accueilli des stagiaires et celles qui ont employé un diplômé du LAM. Ce panorama large des employeurs potentiels est le gage d'une employabilité forte.

Le groupe curriculaire s'emploie également à entretenir des liens constants avec la profession CAV pour suivre les demandes évolutives d'un secteur dynamique comme celui de l'audiovisuel et du cinéma. Certains membres du groupe curriculaire et d'autres enseignants extérieurs à celui-ci ont d'ailleurs des accointances étroites avec des professionnels.

En revanche, la commission spéciale a partagé avec le groupe curriculaire ce constat selon lequel les étudiants manifestent majoritairement un désir de devenir réalisateur. Cette orientation peut s'expliquer par la richesse de la formation qui mêle enseignements techniques

et artistiques. Le risque est donc présent d'un frein mis à la diversification des compétences et à l'adaptabilité future sur le marché du travail.

La nature généraliste de la formation, combinée à l'absence de possibilités de spécialisation supplémentaires au Grand-Duché de Luxembourg, contraint les étudiants souhaitant se spécialiser à chercher des formations à l'étranger. C'est le cas de certains d'entre eux rencontrés lors de la visite ; bien que cela ne semble pas être un problème pour les étudiants interrogés, ni que le LAM n'a pas vocation pédagogique à offrir de telles dispositions, la commission spéciale tient à souligner ce fait.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

- Concevoir une présentation la plus large possible des métiers pour valoriser l'ensemble des postes qu'il est possible d'exercer dans le domaine du CAV.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
2.1. Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré
<u>CRITÈRES DU DOMAINE 2.1.</u>
<ol style="list-style-type: none">1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.2. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).3. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.4. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.5. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE :

Les fiches de cours en modules fournissent des détails complets et des documents pour une compréhension claire des sujets enseignés, y compris les points ECTS, les compétences visées, le volume horaire, etc., à l'exception de la charge horaire du travail en autonomie. La structure des cours est clairement présentée et les liens entre eux sont faciles à comprendre. Enfin, le rapport entre le temps d'enseignement et le nombre de points ECTS est respecté, avec une moyenne de 15 heures de cours par point ECTS. Les étudiants ont noté une intégration efficace des exercices pratiques dans leur emploi du temps.

Seule la période de stage manque un peu de précision dans le document « Objectifs et contenus de cours ». Actuellement, le document cité n'affiche qu'un total de 106 crédits ECTS, ce qui exclut les 14 crédits attribués au stage de deuxième année. De fait, il manque une formalisation que la commission spéciale juge nécessaire d'autant plus cette période de stage

se mêle aux travaux de fin d'études du 4^{ème} semestre, lesquels sont sujets à modification puisque les tournages et l'étape de post-production peuvent être fluctuantes.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

- Harmoniser la rédaction des fiches de cours : formulations, (par ex., commencer la formulation des objectifs d'apprentissage par un verbe à l'infinitif ; mais aussi : présentation, détail des méthodes d'apprentissage (cours théoriques ou pratiques), volume de travail en autonomie), de manière à faciliter leur consultation par les étudiants.

2.2. Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation

CRITÈRES DU DOMAINE 2.2.

1. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats de d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
4. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
5. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE :

La structure globale du programme est définie en s'agrégeant autour de trois principaux axes visant à la réussite de l'insertion professionnelle : l'acquisition de connaissances théoriques, une première expérience à travers un stage, et une période consacrée à un projet de fin d'études. Le profil du programme est quant à lui présenté, comme il a été dit précédemment, par des fiches de cours précisant les principaux sujets abordés, les objectifs visés, les modalités d'apprentissage, ainsi que les évaluations consacrant la fin de chaque module.

Bien que les modules de cours soient formalisés précisément, leur contenu reste suffisamment flexible pour intégrer de nouvelles notions jugées pertinentes par les intervenants.

La commission spéciale encourage cette approche pédagogique mise en œuvre par les formateurs qui alignent exercices et projets pratiques sur les pratiques professionnelles. Cette pratique est renforcée par certains cours qui mettent l'accent sur les compétences et les métiers associés, explorant les méthodes utilisées dans le milieu professionnel, comme par exemple ASREA1 et 2, DECOC ou ESTSO1 et 2.

En coordination avec l'équipe enseignante de l'établissement, les cours pratiques sont dispensés par des professionnels du secteur ou des personnes récemment impliquées dans l'enseignement, comme en témoigne le document « Demande de renouvellement d'accréditation ».

Quant aux stages, ils sont organisés en tenant compte des spécificités du milieu professionnel, permettant aux étudiants de s'immerger dans différents aspects du secteur, que ce soit à travers des projets de courte durée comme les tournages, ou des collaborations avec des prestataires sur le long terme.

Enfin, la commission spéciale note la préoccupation des équipes administratives et pédagogiques vis-à-vis d'une loi luxembourgeoise exigeant que les entreprises indemnisent les stagiaires, ce qui pourrait entraîner une raréfaction des offres de stages.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

- Veiller à bien informer les étudiants sur les métiers auxquels ils peuvent prétendre.

2.3. Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales

CRITÈRES DU DOMAINE 2.3.

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE :

Le programme de formation répond positivement aux nécessités d'une présentation transparente : chaque fiche de cours expose de manière détaillée les points ECTS attribués, les objectifs pédagogiques visés ainsi que les modalités de mise en œuvre et les ressources

nécessaires à l'enseignement. Chaque début de cours est marqué par la remise d'une fiche descriptive détaillant le contenu du cours, fiches qui incluent également les critères d'évaluation des apprentissages. Sur ce point, les critères d'évaluation relatifs aux rendus des projets et exercices ne sont pas suffisamment explicites.

La commission spéciale souligne que les contenus abordés permettent aux étudiants d'acquérir les connaissances et le vocabulaire spécifique au domaine du cinéma et de l'audiovisuel, tout en leur offrant l'opportunité d'expérimenter les méthodes utilisées dans ce secteur. Par exemple, les cours et les projets mettent l'accent sur l'utilisation des logiciels (suite Adobe, Avid Media Composer, Avid Protools, DaVinci Resolve) largement utilisés dans l'industrie, tant pour le traitement de l'image (photo, montage, étalonnage) que pour le son.

Grâce au matériel mis à leur disposition et à la disponibilité d'une salle informatique supplémentaire (observée lors de la visite des locaux en mars 2024), les étudiants peuvent accéder aux outils numériques en dehors des heures de cours, ce qui est une souplesse appréciée.

Les étudiants peuvent suivre leur progression dans les différentes matières par le biais d'une matrice de progression (MAPRO) accessible en ligne.

La commission spéciale attire l'attention de la direction du lycée et des encadrants de la formation sur le respect de la législation concernant les bandes-sons. En effet, certains films réalisés, accessibles depuis l'extérieur du BTS, présentent des lacunes au niveau des génériques musicaux : certains ne mentionnent pas les origines des morceaux utilisés (*A Daughter's Call* ou *Raiz*), d'autres ont des génériques lacunaires (*Mania*). Le générique le plus complet est celui de *Au revoir* qui spécifie les titres des morceaux mais pas les labels. Certes, peu de règles régissent les génériques de films mais les créations des étudiants doivent néanmoins rassembler les crédits musicaux ainsi que les noms des ayants droit.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Formaliser davantage les génériques de fin de film et veiller au respect des droits concernant les bandes-sons.
- Expliciter les critères d'évaluation de certains cours (notamment Projets et Exercices) et en informer les étudiants.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1. Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITÈRE DU DOMAINE 3.1.

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE :

Comme il est exigé, les modalités d'admission à la formation sont clairement définies et exposées dans le document « Demande de renouvellement d'accréditation » ainsi que dans le document « Assurance Qualité » (partie 6). Elles comportent les conditions préalables à l'admission – telles qu'elles sont régies par la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur – ainsi que les procédures de sélection, mises en place afin de limiter le nombre d'étudiants. A ce sujet, les 12 places disponibles par cohorte sont toujours occupées.

Les postulants ont accès à la documentation du LAM grâce à laquelle ils peuvent notamment savoir que des mécanismes sont en place pour établir un classement entre eux en fonction de leur profil et de leurs performances ; ou que des dispositions sont prévues pour les étudiants provenant de la Grande Région et même pour ceux qui ne sont pas ressortissants de l'Union européenne ; ou encore qu'il existe le dispositif de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Le site internet d'inscription indique que les langues d'enseignement sont le français, l'allemand, l'anglais et le luxembourgeois. Les documents précisent aussi que la maîtrise de l'anglais et du français est évaluée lors des étapes du processus d'admission.

Qu'il s'agisse de la formation continue ou des examens finaux, les épreuves sont très adaptées à la formation visée.

La commission spéciale met en avant le fait que les différences entre les effectifs des promotions et le nombre de diplômés ne sont pas clairement expliquées, notamment, les écarts pour les promotions 2017-2019 et 2020-2022 qui présentent respectivement des taux d'échec de 36 % et 42 %. Il n'est pas explicité non plus les raisons de l'échec d'un ou deux étudiants par an qui ne décrochent pas leur diplôme.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Recueillir toute information pouvant permettre de comprendre et d'expliquer le taux d'échec (la crise sanitaire peut-elle être mise en cause, par exemple) : abandon, erreur d'orientation, résultats insuffisants, année d'abandon, etc. Ces données permettraient d'affiner le processus d'admission.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation

CRITÈRES DU DOMAINE 3.2.

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

- | |
|--|
| 7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie. |
|--|

CONSTATS ET ANALYSE :

Les contenus d'enseignement et la nature particulière du secteur du CAV ont réparti les méthodes d'évaluation globale à 70 % pour le contrôle continu et à 30 % pour les examens terminaux.

Si les évaluations paraissent adaptées et conformes aux exigences du cadre légal, elles ne sont pas suffisamment détaillées dans les fiches de cours. Il est donc malaisé de bien saisir comment ces évaluations sont reliées aux objectifs pédagogiques. Par ailleurs, les critères évaluant le savoir-faire et le savoir-être ne sont pas définis.

Les étudiants sont donc évalués sur les cours de manière pratique et théorique, au travers de dossiers personnels, de travaux créatifs, tous en lien avec les enseignements. Ils sont informés en début de semestre sur les modalités et le calendrier des examens, sur l'existence d'épreuves de rattrapage en cas d'échec en fin d'année, et sur le fait que les notes d'évaluation d'un module se compensent entre elles afin de ne pas pénaliser un étudiant s'il échoue dans une matière.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Formaliser les critères utilisés pour mesurer les compétences et les aptitudes. Ces critères devraient être uniformes pour tous les modules afin d'assurer une évaluation homogène et de détecter les lacunes individuelles.
- Mieux corréler les types d'évaluation selon les spécificités des cours : mesure de l'expression écrite ou orale des étudiants, mesure de leur degré d'adaptabilité face à des problématiques inconnues, repérage des connaissances acquises parmi les connaissances personnelles, etc.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
--

4.1. Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation
--

<u>CRITÈRE DU DOMAINE 4.1.</u>

Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE :

Le LAM met à disposition de ses étudiants du BTS Cinéma et audiovisuel du matériel moderne, de très grande qualité, comprenant des références reconnues dans le domaine professionnel, ce que salue la commission spéciale qui a pu consulter la liste présentant ce matériel et le

vérifier lors de sa visite sur site. Elle a aussi pu observer les installations dans des salles dédiées qui permettent la réalisation d'exercices pratiques conformes aux pratiques professionnelles, notamment le plateau de tournage, aménagé de manière efficace.

Par un système de prêt, les étudiants peuvent profiter de matériel semi-professionnel facilitant leurs apprentissages tout en augmentant leur potentiel de réussite. Cette heureuse disposition stimule également l'autonomie des apprenants. Il existe un membre du personnel de l'établissement qui gère le planning des prêts permettant ainsi à tous d'organiser dans le temps leurs travaux personnels.

Il convient de noter que des investissements ont été réalisés dans les installations, notamment l'ajout d'une cabine d'enregistrement vocal « Speak ».

Dans le cas de ce BTS très technique, les besoins matériels technologiques sont importants, sans compter le nécessaire entretien et renouvellement de ces matériels. Or, une fois le budget fixé, les processus d'investissement ne sont pas clairement définis ni planifiés à moyen et long terme. Il n'y a pas de répartition claire entre les dépenses d'entretien, de renouvellement et d'investissement. C'est l'occasion de discussions entre les différents acteurs de cette formation où les objectifs divergent parfois : certains vont privilégier les qualités techniques tandis que d'autres veulent proposer un panorama le plus large des possibles aux élèves.

Le LAM a établi des partenariats avec des entreprises telles qu'Arri Rental (un loueur allemand de caméras professionnelles) et avec un prestataire pour le traitement sonore des œuvres audiovisuelles. Cependant, ces équipements ne figurent pas au sein de l'établissement.

Lors de cette même visite, la commission a rencontré la personne responsable de la gestion et de l'entretien du matériel, ce qui assure une permanence dans la qualité des enseignements dispensés.

Un poste informatique est rattaché à chaque étudiant qui peut travailler sur des exercices ou des projets individuels, ces postes étant accessibles en dehors des heures de cours. Tous peuvent donc profiter des licences des logiciels professionnels. Néanmoins, certaines ne sont accessibles qu'au sein de l'établissement et ne peuvent donc pas être utilisées en dehors. C'est un impératif législatif que l'établissement ne peut pas contourner.

Les enseignants regrettent que les installations informatiques soient multitâches, ce qui signifie qu'elles ne sont pas optimisées pour des tâches spécifiques, comme le travail du son qui doit se faire au casque ou la colorimétrie opérée dans un environnement lumineux perturbé.

Bien que la qualité acoustique de la cabine d'enregistrement soit satisfaisante, l'acoustique de la zone réservée aux écoutes des enregistrements est très réverbérante, ce qui altère la perception du travail des étudiants. Cela témoigne d'une préférence pour la qualité technique au détriment de la qualité perceptive du travail des étudiants. Or, le BTS forme des personnes qui doivent pouvoir analyser leur travail pour s'améliorer.

Les intervenants présents lors de la visite ont fait part de leur frustration de devoir travailler sur des détails qui ne peuvent pas être appréciés avec les équipements actuels du lycée, tant au niveau du son que de l'image. Les enseignants en son, par exemple, soulignent que leur matériel est obsolète ou de qualité amateur (travail impossible en 5.1). Un autre exemple : les étudiants doivent écouter leurs travaux principalement sur des casques audio alors qu'ils sont conçus pour être écoutés sur des enceintes.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Mettre en place un espace de travail collectif optimisé pour le traitement de la lumière et de l'acoustique ; les étudiants auraient alors un aperçu d'ensemble d'un projet avec un rendu au niveau d'une exploitation publique (consensus formulé lors de la visite).
- Programmer l'acquisition de matériel de traitement du son de qualité égale à ce que le LAM met à disposition dans d'autres cours techniques.
- Établir un plan de financement discuté entre la direction, les formateurs et les étudiants afin de hiérarchiser les dépenses et de répartir au mieux le budget.

4.2. L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel

CRITÈRES DU DOMAINE 4.2.

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE :

La commission spéciale salue le grand professionnalisme de l'ensemble des enseignants internes ou externes, leur engagement auprès de leurs étudiants dans leur volonté de permettre à tous de réussir.

Ce corps de formateurs est composé de personnes aux horizons divers, ce qui ne peut qu'être favorable à un enseignement d'une grande richesse : il y a des intervenants extérieurs qui ont une activité professionnelle en parallèle, des professeurs ayant une expérience ayant une expérience dans l'industrie, des enseignants permanents, des universitaires mais également des anciens étudiants à différents postes (gestionnaire du matériel, intervenant extérieur en montage ou membre du groupe curriculaire). Certains intervenants viennent de l'étranger, apportant leurs propres méthodes et leurs techniques, enrichissant de la sorte le savoir-faire des étudiants. L'intervention d'un nombre important de professionnels appartenant à différentes branches du secteur (scénariste, mixeurs son, monteur, etc.), représente un atout véritable pour les étudiants, notamment dans le cadre de la construction de leur projet professionnel mais aussi dans la conduite des enseignements pratiques.

Tous figurent dans une liste (présentée dans l'annexe 6 de la documentation) mais les données sont parfois incomplètes et ne sont pas uniformisées dans leur présentation (par ex., la formation initiale des enseignants).

Il existe un programme de formation continue pour les enseignants, comme mentionné dans le document de demande de renouvellement d'accréditation à la page 57.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

- Renseigner de façon systématique et uniforme la liste de tous les formateurs de ce BTS.

4.3. Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants

CRITÈRES DU DOMAINE 4.3.

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE :

Le BTS a instauré divers mécanismes pour favoriser les échanges, tant formels qu'informels, tels qu'un système de tutorat (fort appréciable durant le stage) et de coaching permettant une personnalisation de la formation ou la mise à disposition du fichier MAPRO grâce auquel les étudiants peuvent suivre leur progression dans les enseignements.

Les effectifs réduits à 12 apprenants facilitent les interactions entre l'administration, les étudiants et les enseignants. Ce petit nombre au sein de chaque promotion offre un équilibre idéal entre le suivi personnalisé et la dynamique de groupe. La communication à ce niveau est principalement informelle, ce qui se comprend.

Pourtant, les échanges au sujet des évaluations mettent en évidence un manque de clarté et de rigueur : des étudiants affirment que l'exposé des modalités d'évaluation n'était pas présent à leur mémoire ; et des intervenants externes révèlent quant à eux qu'ils n'ont aucun retour sur les résultats d'évaluation.

Certains étudiants ont suivi d'autres formations avant leur admission à ce BTS CAV. Des étudiants présentant ce profil pourraient éventuellement bénéficier de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui est en place au sein de l'établissement.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATION :

Aucune.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1. Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité

CRITÈRES DU DOMAINE 5.1.

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis (ESG 1.4).

CONSTATS ET ANALYSE :

La commission spéciale reconnaît l'engagement et la rigueur avec lesquels les équipes du lycée ont élaboré un plan qualité complet, conforme aux Références et lignes directrices (European Standards and Guidelines) pour l'assurance qualité. Ainsi : le programme de formation a été élaboré en collaboration avec des entreprises du secteur, les cours sont conformes aux normes nationales : le niveau 5 du cadre national de qualification pour l'enseignement supérieur du Luxembourg ainsi que le *Guide d'utilisation ECTS 2015* ont été utilisés par le groupe curriculaire pour répartir les crédits ECTS de la formation. La formation affiche une politique de transparence sur son taux de réussite et d'abandon (mais sans analyser les résultats, à ce qu'il a semblé à la commission spéciale), mais n'a pas livré d'indicateur d'absentéisme.

Ces documents normalisés et formels couvrent différents aspects d'une politique d'assurance qualité (AQ), laquelle s'applique aussi aux autres BTS dispensés par le Lycée des Arts et Métiers. Rappelons que l'expérience maintenant ancienne de cet établissement dans la conduite des formations en deux ans, lui procure une maîtrise des mesures de garantie de la qualité : le volumineux document général d'assurance qualité remis à la commission spéciale et au comité d'accréditation en est à sa version 4.9, actualisée en septembre 2023.

La commission spéciale rappelle aussi que le Lycée des Arts et Métiers offre une palette de BTS marqués du sceau de la créativité et de la mise en œuvre technique de l'intelligence créative des étudiants : BTS Dessin d'animation, Game Art and Game Design, Game Programming and Game Design ou Réalisateur graphique. Cette spécialisation permet aux membres des équipes administratives et pédagogiques d'avoir un « état d'esprit » propice à la construction de cursus à visée culturelle et technique, de savoir développer chez les étudiants des qualités de savoir-être, ces soft skills de plus en plus recherchées de nos jours par les employeurs. En somme, cette expérience enseignante fait partie de l'assurance qualité.

L'établissement suit le parcours post-diplôme à N+1 ; c'est nécessaire, mais sans doute à visée trop courte pour prétendre à des remédiations de cursus et s'assurer d'une employabilité pérenne.

Le comité d'étudiants en place semble essentiellement voué à la collecte des retours d'expérience de leurs pairs ; en outre, ces retours ne semblent pas transmis par la direction aux enseignants.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Communiquer aux enseignants et intervenants les retours de leurs étudiants.
- Assurer un suivi des diplômés au moins à court terme afin de contrôler la validité des méthodes d'enseignement selon les matières et l'actualité des contenus.

5.2. Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné

CRITÈRE DU DOMAINE 5.2.

Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE :

Le programme du BTS CAV est déterminé sous forme collégiale par les pédagogues et les professionnels de terrain, chacun apportant sa spécialité, sa vision du domaine, sa personnalité. Le groupe curriculaire représentatif de ce large éventail de compétences garantit au programme d'études sa cohérence et son adéquation aux pratiques actuelles, et cela pour cinq ans, avec remédiation si besoin est. Ses propositions paraissent avoir force de loi sur l'ensemble des formateurs, même si ceux-ci sont consultés pour d'éventuels amendements.

Il existe un comité d'étudiants constitué en début d'année. Néanmoins, sa mission telle qu'elle est décrite en page 16 du document Assurance qualité, ne s'inscrit que faiblement dans la politique d'AQ puisqu'il est limité à : « [le comité] peut former des commissions spéciales consultatives appelées à délibérer séparément sur des questions qui intéressent plus particulièrement les groupes respectifs » ; et : « il peut formuler des propositions sur toutes les questions concernant la vie scolaire et le travail des élèves ».

Depuis 2022, une association d'anciens élèves (alumni) a été créée au sein du lycée. De plus, une structure similaire existe au niveau national depuis 2018, la « Lëtzebuerger BTS-Studenten asbl ». Dans sa mission de vivification des contacts inter-étudiants/diplômés, elle peut avoir un lien avec l'AQ puisqu'elle apporte des témoignages sous forme de retour de terrain, prodigue des conseils aux étudiants qui souhaitent mieux orienter leurs études et leur méthode de travail, mais ces échanges, aussi fructueux soient-ils, se déroulent de façon informelle.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel est atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Formaliser le rôle de l'association des alumni : l'assurance qualité passant aussi par une facilitation de l'insertion professionnelle, les anciens étudiants pourraient aiguiller

les futurs diplômés durant leur scolarité et les aider à trouver des entreprises en demande, ce qui pourrait prendre la forme d'un parrainage.

Tableau récapitulatif :

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par critère
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1. : le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Informer tôt dans la formation les étudiants – de manière plus précise et en transparence – des débouchés professionnels auxquels ils pourront prétendre, leur évitant ainsi des désillusions.
	1.2. : le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une présentation la plus large possible des métiers pour valoriser l'ensemble des postes qu'il est possible d'exercer dans le domaine du CAV.
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation	2.1. : le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser la rédaction des fiches de cours : formulations, (par ex., commencer la formulation des objectifs d'apprentissage par un verbe à l'infinitif ; mais aussi : présentation, détail des méthodes d'apprentissage (cours théoriques ou pratiques), volume de travail en autonomie), de manière à faciliter leur consultation par les étudiants.
	2.2. : le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à bien informer les étudiants sur les métiers auxquels ils peuvent prétendre.
	2.3. : le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser davantage les génériques de fin de film et veiller au respect des droits concernant les bandes-son. • Expliciter les critères d'évaluation de certains cours (notamment Projets et Exercices) et en informer les étudiants.
	3.1. : les qualifications requises pour	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir toute information pouvant

Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	l'admission sont réglementées et vérifiées.		permettre de comprendre et d'expliquer le taux d'échec (la crise sanitaire peut-elle être mise en cause, par exemple) : abandon, erreur d'orientation, résultats insuffisants, année d'abandon, etc. Ces données permettraient d'affiner le processus d'admission.
	3.2. : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser les critères utilisés pour mesurer les compétences et les aptitudes. Ces critères devraient être uniformes pour tous les modules afin d'assurer une évaluation homogène et de détecter les lacunes individuelles. Mieux corréliser les types d'évaluation selon les spécificités des cours : mesure de l'expression écrite ou orale des étudiants, mesure de leur degré d'adaptabilité face à des problématiques inconnues, repérage des connaissances acquises parmi les connaissances personnelles, etc.
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	4.1. : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un espace de travail collectif optimisé pour le traitement de la lumière et de l'acoustique ; les étudiants auraient alors un aperçu d'ensemble d'un projet avec un rendu au niveau d'une exploitation publique (consensus formulé lors de la visite). Programmer l'acquisition de matériel de traitement du son de qualité égale à ce que le LAM met à disposition dans d'autres cours techniques. Établir un plan de financement discuté entre la direction, les formateurs et les étudiants afin de hiérarchiser les dépenses et de répartir au mieux le budget.
	4.2. : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Renseigner de façon systématique et uniforme la liste de tous les formateurs de ce BTS.
	4.3. : il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	Atteint	Sans
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	5.1. : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer aux enseignants et intervenants les retours de leurs étudiants. Assurer un suivi des diplômés au moins à court terme afin de contrôler la validité des

			méthodes d'enseignement selon les matières et l'actualité des contenus.
	5.2. : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser le rôle de l'association des alumnis : l'assurance qualité passant aussi par une facilitation de l'insertion professionnelle, les anciens étudiants pourraient aiguiller les futurs diplômés durant leur scolarité et les aider à trouver des entreprises en demande, ce qui pourrait prendre la forme d'un parrainage.